



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM23-04-13P22

**Urbanisme - Approbation de l'avenant n° 1 à la
convention cadre de l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement
Urbain (OPAH RU)**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 25

Date de la convocation :
7 avril 2023

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Catherine Klein

Par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé la conduite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec volet copropriétés dégradées, sur le périmètre du centre ancien de Clermont l'Hérault pour une durée totale de 5 ans.

- La convention cadre prévoyait un objectif de 233 logements à améliorer par le biais d'interventions prioritaires, soit :
- L'amélioration de la performance thermique des logements,
- L'adaptation des logements et la mise aux normes des logements locatifs,
- L'aide aux copropriétés fragiles ou dégradées,
- La lutte contre la vacance et l'habitat dégradé,
- La résorption de l'habitat insalubre.

Il est opportun d'intégrer par voie d'avenant des dispositions permettant de :

- Coordonner une action de repérage des ménages occupants en situation de précarité énergétique,
- Affiner la connaissance des immeubles en copropriété dans le périmètre d'intervention au travers d'une liste mise à jour,
- Intégrer la possibilité de mobiliser une aide de l'ANAH pour le redressement de la gestion des copropriétés dégradées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Clermont l'Hérault,
- d'acter sa période de validité prenant effet à sa date de signature par les parties et prenant fin à échéance de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) initiale, soit le 11 avril 2027.


Ce dossier sera présenté devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » en date du 6 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Clermont l'Hérault,

ACTE que sa période de validité prendra effet à sa date de signature par les parties et prendra fin à échéance de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) initiale, soit le 11 avril 2027.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE